

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 30 octobre 2023 à 19h00 à la salle Amicale.

L'enregistrement audio de la séance extraordinaire du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

Sont présents :

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent formant quorum sous la présidence de MME Andréa Gosselin, mairesse

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / greffière-trésorière.

Les membres du conseil municipal présents sur le territoire renoncent aux formalités prescrites à l'article 156 du Code municipal pour la convocation par écrit de la présente séance extraordinaire. Ils ont tous été informés par courriel.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement no 388 modifiant le règlement no 335 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
3. Période de questions.
4. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

216-10-23 Proposé par la conseiller M. Sébastien Grondin et appuyé par le conseiller M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 335 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

217-10-23 Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adopte le projet de règlement numéro 388 modifiant le règlement no 335 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

218-10-23 Proposée par le conseiller M. René Breton et appuyé par le conseiller M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h05.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin, mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière